



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

offices d'intervention

Question écrite n° 34135

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales la politique que le Gouvernement entend conduire vis-à-vis des offices agricoles à la lumière de l'audit rédigé conjointement par l'inspection générale de l'agriculture et l'inspection générale des finances.

Texte de la réponse

Plus de vingt ans après la création de la plupart des offices agricoles, leur réforme est envisagée pour tenir compte du contexte évolutif de la politique agricole commune et des objectifs suivants : cette réforme doit permettre de conserver un lieu d'échange entre les pouvoirs publics et les professionnels et de sécuriser les chaînes de paiement des aides à l'agriculture. L'amélioration du rapport coût-efficacité, les questions d'organisation concrètes telles que localisation, conditions matérielles de travail, amélioration du système informatique font également partie des sujets qui seront pris en considération. Afin de préciser les grands axes pouvant présider à cette réforme, plusieurs scénarii ont été élaborés par deux missions de hauts fonctionnaires et remis aux ministres concernés. Ces travaux sont examinés dans le cadre d'une concertation en cours avec les responsables professionnels agricoles au terme de laquelle le ministre chargé de l'agriculture proposera au Gouvernement un schéma de réforme des offices.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34135

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2004, page 1311

Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6400